

Accès aux origines

OBJECTIFS

- Maîtriser les enjeux de la loi du 22 janvier 2002 et de ses décrets
- Pouvoir informer le public sur les aspects pratiques du droit à connaître ses origines et la levée du secret
- Maîtriser le recueil d'informations

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports techniques et méthodologiques du formateur
- Procédure de recueil de l'information
- Échange avec les stagiaires

PUBLIC

- Personnel hospitalier
- Personnel PMI
- Personnel des services du Conseil général
- Travailleurs sociaux intervenant dans l'accompagnement des femmes en difficulté

DATES :

21 JANVIER 2010

25 NOVEMBRE 2010

DURÉE : 1 jour

TARIF : 565 euros HT

PROGRAMME

Les intérêts en présence : l'enfant

- La consécration internationale des droits de l'enfant
- Le droit de savoir : la transparence administrative et l'accès aux dossiers, l'évolution de la CADA, l'accès aux dossiers détenus par les organismes OAA

Les intérêts en présence : les mères

- Le droit au secret et ses modalités : l'accouchement secret, la déclaration de naissance, les correspondants du CNAOP
- L'établissement de la filiation maternelle : principe, la loi du 16 janvier 2009

Les intérêts en présence : les pères

- La place des pères et l'accouchement secret
- L'évolution de la jurisprudence sur le droit des pères

La possibilité de lever ou non le secret : la procédure de demande d'accès aux origines personnelles

- Le dossier de l'enfant
- Les informations identifiantes du dossier
- Les informations non identifiantes

La possibilité de lever ou non le secret : le rôle du CNAOP